



MERCREDI 9 juin.

# Mathieu Laensberg

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

## EXTÉRIEUR.

### ITALIE. — Trieste, le 23 mai.

Un bâtiment arrivé de Smyrne en seize jours, rapporte qu'il a vu la flotte du capitain-pacha dans les eaux de Mitylène; elle semblait se diriger au sud. Des escadres grecques l'observent de très-près.  
La flotte du vice-roi d'Égypte est immobile dans le port d'Alexandrie. Il est hors de doute qu'indépendamment de la grande catastrophe du Caire, il s'est passé ou il se passe encore des événements d'une nature très-alarmanche dans l'intérieur du pays. (Gazette d'Augsbourg.)

### ESPAGNE. — Madrid, le 23 juin.

Des troubles sérieux ont eu lieu aujourd'hui; ils ont été causés par le manque de pain. Plusieurs boutiques de boulanger ont été pillées, et ceux-ci maltraités violemment; un d'entr'eux même a été tué; on ne sait où s'arrêtera le mal. Des postes espagnols sont placés devant les maisons de boulangers; mais cela ne suffit pas; grand nombre de ménages n'ont point eu du pain encore; des désordres sont à craindre si la police ne prend pas des dispositions en conséquence.

Du 24. Aujourd'hui, de fortes patrouilles espagnoles parcourent les rues de Madrid, à l'effet d'empêcher les désordres qui ont eu lieu ces jours derniers, et causés par le manque de pain. Les boutiques des boulangers étaient également assiégées par une multitude de personnes. Les volontaires royalistes sont chargés du maintien du bon ordre, et on fait placer sur deux files les individus qui vont acheter du pain. Les boulangers que leurs affaires appellent hors de chez eux se font escorter par des soldats espagnols; sans cette précaution, ils seraient attaqués par le peuple qui leur attribue le manque de pain. Les Français sont aussi accusés de l'augmentation des grains; le peuple s'imaginant qu'ils ont accaparé tous les grains pour la subsistance de l'armée.

On vient de publier une proclamation aux habitants de Madrid, dans laquelle tous les moyens de persuasion sont employés pour les engager à éviter les excès qui se sont répétés ces jours derniers; ils sont prévenus que l'autorité toujours vigilante pour faire cesser une disette qui n'est que factice, et qui est produite par des circonstances que tout le monde connaît bien. Les individus qui, au mépris de cette invitation, troubleraient de nouveau la tranquillité, seront poursuivis avec toute la rigueur et la sévérité possible.

Le froment valait à Madrid, le 24 mai, 63 réaux la fanègue, et l'orge 34.

Le décret contre les sociétés secrètes va être incessamment rendu; il est, dit-on, d'une rigueur et d'une sévérité peu communes. L'amnistie a réveillé l'ardeur assoupie des exaltés de Madrid. Les réunions sur les places publiques étaient aujourd'hui plus nombreuses qu'à l'ordinaire. On a entendu d'anciens officiers de l'armée de la Foi blâmer cet acte royal dans les termes les plus injurieux. La police, qui était présente, s'est contentée d'inviter ces individus à rentrer chez eux. Les constitutionnels, à leur tour, se plaignent fortement, et considèrent l'amnistie presque comme nulle.

On n'a pas encore fait jouir des bienfaits de l'amnistie les personnes qui, à cause de leurs opinions, se trouvaient dans les prisons de cette capitale; car elles y gémissent encore.

On assure, dans nos principaux salons, que l'on va obliger tous les grands d'Espagne à résider à Madrid, et que ceux qui ne le feront point auront leurs biens séquestrés.

Il circule ici de nombreuses copies d'énergiques remontrances sur les dangers de l'indulgence dont S. M. a usé envers les libéraux et les membres de sociétés secrètes. Cette pièce, qu'on peut regarder comme une espèce de manifeste en faveur des proscriptions, n'est propre qu'à accroître l'irritation des esprits; elle a déjà fait éclater la mésintelli-

gence dans le ministère et dans la cour. Ceux qui ont lutté pour obtenir le décret d'amnistie tel qu'il est, s'indignent d'une démarche qui peut détruire tout le fruit de leurs efforts. Au contraire les partisans des mesures acerbes, ceux qui ne pouvant empêcher l'amnistie, voulaient du moins qu'elle contint des exceptions plus nombreuses encore, qui se plaignent surtout que le général Zayas, et les officiers et soldats sous ses ordres n'ont point été frappés par des mesures spéciales; ceux-là prétendent que le conseil de Castille a tracé au gouvernement la seule ligne de conduite qui convienne aux circonstances.

### ANGLETERRE. — Londres, le 1er juin.

On a fait courir le bruit que Lionel Harvey, premier commissaire anglais au Mexique, allait revenir en Angleterre; mais nous pouvons assurer le public anglais que cette nouvelle est sans nul fondement.

Les lettres de Démérarý, du 15 avril, annoncent que la milice a de nouveau été appelée à faire un service régulier, parce que, dit-on, une seconde conspiration devait éclater dans cette colonie pendant les fêtes de Pâques. Plusieurs agens ont été arrêtés comme prévenus d'avoir voulu séduire un certain nombre de nègres pour les déterminer à entrer dans cette conspiration.

Des avis de Falmouth, reçus hier, ont annoncé que le paquebot le *Duke of Marlborough* était arrivé de Lisbonne, et que les avis qu'il apportait allaient jusqu'au 27, époque à laquelle la tranquillité y était entièrement rétablie.

Le vaisseau de S. M. le *Blossom* est arrivé da Rio-Janéiro, ayant à bord une grande quantité d'espèces pour le compte des négocians. A son départ, il y avait à Rio deux frégates et deux corvettes françaises. Les avis qu'il a apportés vont jusqu'au 20 mars. La cérémonie de la prestation de serment à la constitution avait été fixée par l'empereur au 23 mars.

Le gouvernement portugais a renoncé à l'expédition qu'il méditait contre le Brésil, et a fait désarmer les vaisseaux qui devaient y être employés. Ces mesures ont été prises en conséquence de la négociation entamée à Londres pour un accommodement entre les deux pays.

### ALLEMAGNE. — Francfort, le 4 juin.

Il n'a rien transpiré dans le public au sujet de la correspondance que M. le baron de Keller, évêque d'Évora, est accusé d'avoir entretenue avec la cour de Rome, et qui, à ce que l'on assure, a donné lieu à son arrestation et à sa détention dans la forteresse de Hohenasperg, par ordre du gouvernement wurtembergeois.

### FRANCE. — Paris le 4 juin.

Quelques journaux parlent aujourd'hui de troubles sérieux à Madrid, causés par la disette du pain. La vérité est que le 2, le manque de pain avait attiré quelques rassemblemens chez les boulangers. Dans la journée, d'abondantes provisions sont arrivées et tout est rentré dans l'ordre le soir même. Des lettres authentiques du 26 nous donnent ces détails, et nous assurent que cette capitale est parfaitement tranquille. (J. des Débats et Étoile.)

(Voyez notre art. d'Espagne.)

Deux soldats conduits par un batelier maladroit venaient de chavirer avec leur batelet dans la Loire, près des arches du pont de Saumur. Entraînés par le courant, ils allaient périr, lorsqu'un jeune homme, M. Camille Desvarènes, cutendant leur cri, n'hésite pas à voler à leur secours; il se jette à la nage, et, avec des peines infinies, il parvient à placer l'un de ces malheureux sur une pièce de bois qui flottait, et à soutenir l'autre jusqu'à l'arrivée d'un bateau, qui ramena tout le monde à terre.

Le 3e régiment, auquel appartient les deux soldats, a envoyé faire des remerciemens à leur courageux libérateur.

Une feuille allemande assure qu'il vient d'arriver à

Francfort en envoyé de la Porte-Ottomane, chargé par le Grand-Seigneur, dans l'embarras où se trouvent aujourd'hui les finances de l'empire turc, de négocier un emprunt chez les barons de Rothschild. Cet envoyé est porteur, dit-on, de plusieurs décorations de l'ordre du Croissant, qu'il pourra distribuer aux prêteurs, et il est chargé d'offrir la Palestine pour gage de l'emprunt.

— On remarque que le gouvernement russe accorde depuis quelque temps une protection singulière au culte luthérien; il a été reconnu en principe dans la législation religieuse de cet empire, que l'église luthérienne avait le droit de s'appeler l'église évangélique.

— Le ministère anglais vient de mettre à la disposition du duc de Wellington des fonds pour être donnés en secours aux réfugiés espagnols. Trois cents de ces infortunés reçoivent déjà chaque semaine une paie, par l'entremise de sir Philip Roche, chargé par le duc de Wellington, de remplir à cet égard les intentions du gouvernement.

— *The Courier* prétend qu'à Lisbonne les gardes de la police ont fait feu sur le peuple parce qu'il refusait de crier *bravo* pendant le défilé des troupes de la garnison. *L'Étoile* ne croit point à cette nouvelle.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 4 juin.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de loi sur la septennalité.

M. Revellière propose divers amendemens qu'il développera plus tard.

M. Agier pense que la charte peut être réformée par la puissance législative; mais les députés n'ont apporté à la chambre qu'un mandat de cinq années: ils n'ont pas le droit de prolonger leurs pouvoirs, la loi ne peut avoir d'effet rétroactif.

M. Devaux: Messieurs, la septennalité vous dénonce la charte comme incapable, telle qu'elle est, de suffire aux destinées de la France. J'accuse au contraire, devant vous, la septennalité de vouloir s'introduire dans nos institutions pour les corrompre; de trahir la patrie par la violation de la charte; le roi, par l'altération de ses prérogatives, et le peuple par le mépris de ses droits constitutionnels.

L'orateur soutient ensuite que la septennalité dénature le droit électoral retiré par les députés à la nation qu'ils représentent.

Messieurs, dit l'honorable membre en terminant, c'est un spectacle digne de l'attention du monde civilisé que celui d'une assemblée représentative délibérant elle-même sur les moyens de renverser le fondement qui la porte, de changer les lois de sa propre constitution, d'attenter au pouvoir électoral qui vient de la créer.

L'Europe entend les soupirs des autres peuples pour le gouvernement représentatif, elle nous écoute discutant les moyens de dénaturer le nôtre.

M. de Boish Bertrand soutient que les trois pouvoirs réunis ont le droit de changer la charte, qu'on appelle un pacte fondamental, comme s'il y avait autre chose de fondamental en France que Dieu et le roi. Il vote pour le projet.

M. le général Foy est appelé à la tribune. (Une foule de membres accourent de la salle des conférences.)

Messieurs, dit l'honorable membre, le gouvernement vous propose de donner une forme nouvelle à l'exercice de la puissance législative, et pour arriver à cette fin, il faudra modifier la constitution écrite de notre pays, constitution qui fut destinée non pas seulement à régler l'avenir, mais encore à pacifier le présent, en régularisant et sanctionnant le passé.

Devant une entreprise si audacieuse en apparence, sans doute la nation est en rumeur, et cette grande innovation absorbe toutes les pensées, domine toutes les conversations, tient en suspens tous les esprits. Sans doute des écrits brûlans s'échappent par flots de la presse, sont lus avec avidité et accélèrent encore le mouvement de l'opinion. Sans doute, en si grave occurrence, le droit de pétition se déploie avec un éclat, une énergie inaccoutumés; peut-être même des groupes inoffensifs, mais nombreux et animés, attendent-ils avec anxiété, aux avenues de votre salle, le résultat de vos délibérations.

Il en fut ainsi, Messieurs, lorsque les propositions faites aux chambres législatives étaient empreintes de sincérité, lorsqu'elles s'adressaient à des droits réels et qu'on supposait pouvoir être librement exercés, lorsque les cœurs s'élançaient, non sans inquiétude, mais non pas aussi sans espérance, vers la prospérité du pays.

Aujourd'hui, Messieurs, tout est immobile, tout se tait; moi-même, membre de la chambre que notre charte voulait faire élective, j'éprouve cette fois en abordant la tribune, une répugnance que j'aurais eu peine à vaincre, n'eût été l'occasion qui m'est offerte d'un devoir rigoureux à remplir.

Si parmi les conseillers de la couronne, qui ont entrepris l'œuvre de la septennalité, il en est un seul qui ait placé dans cette mesure, je ne dirai pas une conviction, mais seulement une idée d'ordre public, l'indifférence cou-

plète que rencontre le projet doit lui être un avertissement que nul en France ne se trompe sur la valeur des mots que tout y est compris et apprécié, et que l'on tient peu de compte de l'élévation du langage là où les actes politiques ne vont pas à l'unisson. Jamais le silence d'une nation n'a dit plus énergiquement à ceux qui la gouvernent: Vous avez le pouvoir et vous disposez de la force matérielle; mais l'action sur les esprits, la communication des sentimens et des idées, la sympathie des ames, vous ne l'avez pas; il n'y a rien de commun entre vous et nous. (Mouvement prolongé dans l'assemblée.)

Ici l'orateur entre dans l'examen des rapports du renouvellement septennal avec la charte, et avec le despotisme ministériel qui pèse sur le pays.

Que veulent donc les ministres quand ils vous offrent le renouvellement intégral et septennal?... Ce qu'ils veulent, Messieurs? Ils veulent échapper à la loi de mortalité qui, depuis la restauration jusqu'à ce jour, réduit à deux ou trois ans au plus la moyenne d'une vie ministérielle. (On rit.)

Mais ont-ils habilement calculé? La chambre septennale leur sera-t-elle plus docile et plus traitable que la chambre partiellement renouvelée?... Et si tout-à-coup il éclatait une minorité compacte, qui, marchant avec les intérêts du trône et du peuple, réclamant des institutions en harmonie avec la monarchie et la charte, trouvant un appui certain dans l'opinion publique, indiquât au souverain des hommes plus dignes d'être appelés dans ses conseils?... (Murmures.) Si cette minorité, chaque jour croissante, allait un jour devenir majorité!... La veille de ce jour, Messieurs, on dissoudrait la chambre... et vous, forts de vos nobles et pures intentions, vous vous présenteriez avec confiance au grand jury électoral appelé à fixer la pensée incertaine du monarque. Mais quelle sécurité auriez-vous de la légalité et de la vérité des élections?

Les collèges électoraux, appelés à prononcer contre les ministres et vous, seront formés sur des listes dressées par les délégués des ministres, munis d'instructions spéciales. La loi a réglé que le vote de chacun serait secret, et des agens prévaricateurs diront avec impudence qu'ils ont des moyens certains pour savoir comment chaque électeur aura voté.... Ils commanderont la nomination du candidat officiel, cet odieux commandement, qui avilit plus encore le puissant qui l'inflige que le malheureux qui le subit, sera commenté, mis à la portée de chacun dans des dépêches secrètes et dans des circulaires subalternes plus ignobles les unes que les autres. Et l'on dira aux citoyens moins dépendans: Si vous ne votez pas avec nous, vous perdrez votre préfecture, votre sous-préfecture, votre tribunal.... Le cours d'eau qui alimente vos usines sera détourné. (Exclamation à droite; interruption. — M. Casimir Périer: Oui: c'est vrai!) On fera passer ailleurs, ajoute le général Foy, le canal qui devait vivifier vos propriétés... On chargera d'impôts telle matière ou telle industrie qui nourrit la population de votre arrondissement.... Tous les hommes du pouvoir répéteront à l'envi l'un de l'autre les mêmes menaces, et d'autres encore; et tous ou presque tous ajouteront au crime de violenter les consciences le crime d'outrager la perpétuité de la majesté royale, en essayant de la rendre complice des misérables intrigues de ces ministères d'un jour. (Agitation générale.)

Commencez, si vous voulez servir votre pays de toute votre puissance constitutionnelle, commencez par rendre la liberté aux élections; enlevez à l'administration et remettez aux tribunaux la formation des listes et les décisions qui s'ensuivent; faites que, suivant le vœu du Code pénal, et malgré l'impunité promise à une classe de coupables par l'art. 75 de la constitution consulaire de l'an 8; faites que les acheteurs de suffrages, qu'elle que soit la monnaie avec laquelle ils les paient, soient mis au pilori de la justice, comme ils le sont déjà au pilori de l'opinion. (Nouvelle agitation.)

Jusqu'à-là, et tant que nous n'aurons pas obtenu la sécurité électoral, que la chambre dure sept ans, dix ans, ou même vingt; qu'on la renouvelle par cinquième, qu'on la renouvelle intégralement, ou qu'on ne la renouvelle pas du tout, il me paraît que ce n'est pas le point qui importe le plus aux libertés publiques.

Au reste, Messieurs, cette tribune est debout. Les formes constitutionnelles sont conservées. La glorieuse résolution prise hier par la chambre héréditaire prouve qu'il y a encore dans les cadres de notre gouvernement représentatif de quoi faire revivre la liberté et la patrie. (Longue rumeur à droite.) Dans cet état de choses, je m'en tiens au texte de la charte, et je vote contre le projet de loi.

M. le ministre des finances répond au préopinant; il insiste sur la nécessité de donner à la chambre des députés une existence moins mobile; il soutient que c'est au renouvellement partiel qu'il faut attribuer l'impossibilité de s'occuper des intérêts locaux en faveur desquels vient de réclamer l'honorable préopinant.

M. Sallier termine la séance par un discours contre le projet de loi.

BOURSE du 4 juin. — 5 p. 0/0, consol., 101 fr. 80 c. — Act. de la banque 1900 fr.

## INTÉRIEUR.

La Haye, le 5 juin.

SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — Séance du 5 juin.

La séance s'ouvre à midi et un quart. Le procès-verbal de la dernière séance a été lu, mais il n'a pu être arrêté, à cause de l'insuffisance du nombre des membres présents.

M. le président communique à la chambre deux messages de la première chambre des états-généraux, par lesquels elle déclare adhérer 1. à l'adresse tendant à prier S. M. de prendre l'état de l'agriculture en considération ultérieure; 2. au projet de loi relatif au syndicat d'amortissement.

M. le greffier donne lecture de l'arrêté royal par lequel S. Exc. le ministre de l'intérieur, de l'instruction et du waterstaat est commis pour cloré, samedi 5 juin, à une heure après-midi, au nom du roi, la présente session des états-généraux.

En attendant l'arrivée du ministre, la séance est suspendue.

SÉANCE DES CHAMBRES RÉUNIES. — Clôture de la session.

M. le comte de Thiennes de Lombize, président de la première chambre des états-généraux, occupe le fauteuil. Il fait donner lecture par le greffier de ladite chambre de l'arrêté royal qui commet S. Exc. le ministre de l'intérieur pour cloré, au nom de S. M., la présente session. Il nomme ensuite la commission chargée d'introduire S. Exc. Elle se compose de MM. vander Goes (de la première chambre), van Lynden van Hemmen, Barthélémy, de Borchgrave, Moreau de Bioul, Martens, van Hees et van Andringa de Kempenaer.

La commission quitte la salle : il est une heure après-midi. Un instant après le ministre est introduit, se place à la table qui se trouve au milieu de la salle, et prononce le discours suivant de clôture :

Nobles et puissans seigneurs! la session qu'au nom du roi je viens cloré, a offert comme celles qui l'ont précédée, le témoignage le moins équivoque de l'exactitude que mettent VV. NN. PP. dans l'exercice des fonctions éminemment honorables qui leur sont confiées, et de la digne manière dont vous savez justifier la confiance que le roi et la nation ont placée en vous; elle a fait voir de nouveau cet esprit d'union avec le monarque, ce salutaire commun accord que la loi fondamentale indique comme la pierre angulaire de l'édifice constitutionnel.

Diverses branches du revenu public ont reçu d'utiles modifications. En modifiant à quelques égards les attributions du syndicat d'amortissement, vous avez, sans blesser aucun droit acquis, facilité sa marche. En étendant ses obligations, vous avez assuré des résultats qui tourneront au bénéfice commun du trésor et des contribuables. Vous avez sanctionné, NN. et PP. SS., un emprunt qui servira à terminer une communication qui fut l'objet du vœu constant, mais toujours vain, des gouvernemens antérieurs, le canal de Maëstricht à Bois-le-Duc. Vous avez assigné, dans le budget de l'état, une part dans la confection d'un autre canal qui, unissant le Leck au Waal, mettra dans un contact immédiat la navigation intérieure des provinces septentrionales et méridionales.

La nation ne tardera pas à jouir du fruit de ces belles conceptions. VV. NN. PP. ont prié le roi de fixer son attention sur la dépréciation des céréales et son influence sur l'agriculture. S. M. se livrera à l'examen de cet important objet avec le soin qu'il mérite et avec sa sollicitude habituelle pour les grands intérêts de l'état, égale pour toutes les branches de la prospérité générale comme elle l'est pour toutes les parties de notre heureuse patrie, heureuse en effet! Grâce à la protection de la divine Providence, grâce à la sagesse du roi et à ses lumières, grâce au concours éclairé de VV. NN. PP., la nation belge peut jeter ses regards autour d'elle avec reconnaissance et quelque orgueil; elle peut se dire que nulle part les intérêts nationaux ne sont l'objet de soins plus assidus, que nulle part la liberté sans licence, n'est mieux assurée, que nulle part le respect pour le trône n'est plus entier, parce que nulle part il n'est mieux motivé.

Entretenez, NN. et PP. SS., cet esprit de loyauté dans vos provinces, vous jouirez ainsi de la satisfaction de contribuer constamment au bien-être de l'état, soit que vos nobles fonctions vous réunissent, soit que la toge sénatoriale déposée vous ait rendus à vos familles et à vos devoirs privés.

Au nom du roi, je déclare la session des états-généraux close et terminée.

Après la prononciation de ce discours, tout le monde quitte la salle.

Bruxelles, le 7 juin.

S. A. R. le prince d'Orange a visité hier l'atelier de M. van Geel, et le lion colossal destiné au monument de Waterloo; ce prince appréciateur éclairé des arts, a daigné témoigner à l'artiste sa haute satisfaction sur l'exécution grandiose de ce bel ouvrage qui dans peu de jours sera transporté à Liège pour y être coulé en fer.

Talma doit être arrivé, ou arrivera aujourd'hui à Bruxelles; c'est mercredi, dit-on, qu'il fera sa première apparition dans *Britannicus*, et l'on ajoute, qu'il paraîtra dimanche dans *l'École des Vieillards* avec Mlle. Mars.

S. A. R. le prince d'Orange se trouve aujourd'hui au pavillon de Tervueren, à l'occasion de la fête communale de cet endroit. S. A. repartira demain dans la journée pour Soesdyk.

Liège, le 8 juin.

Plusieurs personnes interprétant mal un avis de l'ancien imprimeur de cette feuille, ont cru qu'elle cesserait de paraître. Il n'a jamais été question de la moindre entrave à la continuation du journal, encouragés au contraire par l'ac-

cueil qu'il reçoit du public, les rédacteurs-propriétaires s'attachent à donner successivement à leur entreprise tous les accroissemens qu'elle peut comporter.

— Un événement funeste vient de jeter la consternation dans le canton d'Etalle, grand-duché de Luxembourg. Le 3 de ce mois, vers les 8 heures du matin, un incendie qui a éclaté au hameau d'Houdemont, commune de Rulle, a réduit en cendres en moins de deux heures, 29 maisons, 10 granges et 29 écuries. Les secours portés dans les premiers momens, n'ont pu préserver que quelques maisons voisines de la fureur des flammes. D'après les renseignemens pris par l'autorité, le feu aurait pris par un four au moment où on y cuisait du pain.

— Une société générale d'assurance sur la vie vient d'être établie à Amsterdam. Cette société compte déjà un grand nombre d'actionnaires, à la tête desquels se trouve S. M. le roi des Pays-Bas, pour une somme de vingt mille florins. On sait que le but de cet établissement est d'offrir des garanties pour la conservation des fortunes ou épargnes de toutes les classes de la société.

— La gazette de Berlin porte : Les élections des députés et suppléans pour l'assemblée provinciale de la Marche de Brandebourg et du margraviat de la Basse-Lusace sont terminées, et elles ont eu l'agrément du roi, à l'exception d'un petit nombre qui ont été trouvées defectueuses, et à la place desquelles on a déjà fait d'autres choix. S. M., en égard aux rapports des députés qui, pour la plus grande partie, sont des agriculteurs, et à ce que la saison importante pour l'économie rurale est déjà si avancée, a remis au 3 octobre l'ouverture de l'assemblée. M. le comte d'Alvensleben, d'Erxleben dans la Vicille-Marche, ci-devant ministre d'état du duché de Brunswick, a été nommé maréchal de l'assemblée, et M. le baron de Houwald, de Straupiez, membre des états dans le margraviat de la Basse-Lusace, a été nommé son suppléant.

— Le funeste sort que M. Harris a éprouvé la semaine dernière n'a pas refroidi l'ardeur de l'aéronaute Graham. Il paraît qu'au contraire il a calculé que cette catastrophe si récente exciterait un surcroît d'intérêt et de curiosité pour une nouvelle ascension : un succès complet a couronné son audacieuse entreprise. Il avait annoncé qu'il s'élèverait, dans son ballon, des jardins de White Conduit-house, à Londres, et qu'une partie de la recette qui y serait faite serait donnée à la veuve de l'infortuné Harris. En conséquence, un immense concours de curieux s'est porté dans ces jardins. Le ballon devait être lancé à quatre heures; mais il était environ cinq heures et demie, quand M. Graham et son épouse sont montés dans la nacelle. L'ascension a été si lente d'abord, à cause de la faiblesse du vent, qu'on a vu l'aéronaute jeter du lest sept à huit fois; et pendant environ quatorze minutes, le ballon est resté en vue de la capitale. Il a disparu ensuite dans des nuages épais.

Le lendemain, M. Graham et son épouse sont arrivés sains et saufs à leur maison de Great Poland-street, et ont rapporté que le ballon était descendu le jour précédent, à sept heures et cinq minutes dans un champ près de Cuckfield, petite ville située sur la route de Brighton, à 40 milles de la capitale. Le champ appartient à un fermier nommé Browne, qui leur a prêté toute l'assistance possible, et leur a offert des rafraîchissemens. Ils ont pris ensuite une chaise de poste, ont mis le ballon sur l'impérial et sont revenus à Londres.

— Les journaux de Lisbonne vont jusqu'au 24 mai; ils contiennent les lettres que les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont adressées au marquis de Palmella, au sujet des actes arbitraires qui ont eu lieu dans cette capitale, au commencement de mai.

Parmi ces pièces, on distingue particulièrement la note suivante que M. Hyde de Neuville fit parvenir au marquis de Palmella, le 6 mai : « Monsieur le marquis, les succès de S. M. le roi mon maître, établis à Lisbonne, sont tellement alarmés par les événemens extraordinaires dont ils sont témoins, que je dois prier V. Exc. de m'informer si un pareil état de choses se prolongera. S'il ne cesse point, je dois demander à V. Exc., des passe-ports, pour beaucoup de familles qui aiment mieux s'embarquer pour la France et abandonner tout, leur commerce et leur fortune que de vivre au milieu des larmes et de l'anarchie. — Agréez, etc. »

— Le ministère français résistera-t-il au coup terrible qui vient de lui être porté, ou bien succombera-t-il sous le poids de sa défaite? Cette question, dit le *Constitutionnel*, n'en serait pas une en Angleterre; mais en France, il n'en est pas ainsi; quand la place est bonne, on s'y laisse battre, mais on la garde; la gardera-t-on long-tems? voilà ce que tout le monde demande; aux uns, cela paraît difficile; aux autres, la chose ne semble pas impossible.

Mille bruits divers se sont répandus à la bourse à ce sujet, celui-ci annonçait qu'un ministre avait offert sa démission; et qu'elle n'avait point été acceptée; celui-là prétendait que la retraite d'un autre ministre paraissait probable.

— On sait que M. Thomas Moore a brûlé, en présence

de la veuve de lord Byron, les mémoires que ce poète lui avait confiés pour les publier après sa mort. Il cherche aujourd'hui à se justifier de ce fait par une lettre adressée aux journaux anglais. Il assure qu'il s'était d'abord opposé à la destruction totale des mémoires, et qu'il a ensuite refusé de la famille de lord Byron le remboursement des deux mille guinées que ce libraire Murray lui avait déjà comptées pour prix de l'ouvrage, et qu'il s'est vu obligé de lui rendre. Nous doutons que le sacrifice de 50,000 fr. puisse racheter l'odieux d'un pareil abus de confiance, et peut-être plus d'une personne se sera-t-elle rappelé en l'apprenant que M. Thomas Moore est aussi poète.

— Un tailleur anglais a parié dernièrement dans la grande taverne de Grosvenor-Square, qu'il ferait un habillement complet en trente-cinq minutes. Le pari était de cinquante guinées. Il n'a fallu à l'habile artiste que trente-trois minutes et une seconde pour confectionner un habit, un gilet et un pantalon; et ce chef-d'œuvre de célérité a été acheté sur-le-champ par le baronnet Francis Lexington, quarante livres sterlings. Un Français qui se trouvait là par hasard, en avait offert trente sols.

— On se rappelle ce tambour-major qui se baissait en passant sous la porte St-Denis. Même aventure vient d'arriver à un littérateur très-connu. Ce modeste personnage visitait l'atelier d'un artiste qui termine le portrait de lord Byron. Quelques jeunes gens surviennent, et, frappés de la ressemblance du poète anglais, ôtent leurs chapeaux en disant : Honneur au génie ! L'académicien prit cette salutation pour lui et ôta son chapeau en souriant. On se prit à rire, mais le génie vivant ne s'aperçut point ou ne fit pas semblant de s'apercevoir de sa méprise.

Mlle. MARS. — *Le jeu de l'Amour. — Valérie.*

Prenez donc garde, ne poussez pas... J'étouffe... Vous m'écrasez!... je n'y tiens plus... Quelle cohue! ouf! je respire, me voilà dans la salle, ce n'est pas sans peine: allons, il faut prendre sa place sans hésiter, dans deux minutes il ne sera plus question de choisir. Je prends domicile au milieu du parquet; me voici établi pour 6 ou 7 heures. Le tout est de passer les deux premières; mais les distractions vont arriver, je puis compter sur ma voisine qui va m'apprendre sous peu qu'il fait bien chaud, sur mon voisin qui m'informera que nous sommes bien serrés; dans une heure nous aurons le lustre, dans une heure et demie la rampe, l'humeur joyeuse du parterre me répond de deux ou trois bonnes plaisanteries à leur apparition, et je serais bien malheureux si quelque voix sonore ne venait à agiter autour de moi l'une ou l'autre question intéressante et neuve sur l'art dramatique, à discuter lequel est le plus difficile de jouer la comédie ou la tragédie; qui de TALMA ou de Mlle. MARS a le plus de talent. Les loges se remplissent; l'orchestre est envahi; un Monsieur de l'amphithéâtre imite le rossignol avec un talent remarquable; le parterre riposte par quelques couplets de circonstance *Malbrough*, le *Guernadier* ou le *Solitaire*; mille observations se présentent; le tems passe; il est passé: j'entend déjà l'heureux signal, les trois coups de pied sont donnés.

Chut! assis! assis! Est-ce elle? — Non pas encore. — La voilà? Oui. En êtes-vous sûr. Oui, oui, n'entendez-vous pas le son de sa voix? Bravo! Bravo! Salve, double, triple salve d'applaudissemens.... Grand silence; toutes les lorgnettes sont braquées; exclamations individuelles et petites reflexions de voisin à voisin: quels yeux! quelle grâce! elle est maigre. Pardon, elle a pris de l'embonpoint. Toujours la même, toujours divine. Silence donc! on n'entend pas. Vous m'avez fait perdre ce mot-là; on applaudit à tout rompre. C'est égal, j'applaudis aussi, elle est charmante. Bravo! Bravo! Enfin les reflexions cessent, chacun peut se livrer à ses impressions; le silence n'est plus interrompu que par les applaudissemens du parterre, qui ne laisse pas passer une seule fois le mot *aimable* ou *jolie* sans en faire une spirituelle et bruyante application. L'enthousiasme est général; Marivaux est applaudi comme Molière; on serait presque tenté de lui pardonner son mauvais goût et son papillotage, si l'on ne voyait par les scènes où *Silvia* ne paraît pas, que tout le charme est de l'actrice et que tous les défauts sont de l'auteur. Pendant les entr'actes l'éloge est dans toutes les bouches, mais il est court; *parfaite, parfaite* est le mot qu'on entend de toute part; du reste les conversations sont peu animées, on voit que chacun a besoin de revenir sur les impressions qu'il éprouve, et sent combien elles sont au-dessus de ce qu'il peut exprimer. Il y a un degré où l'admiration n'a plus de mots, on ne parle pas devant l'Apollon du Belvédère. Après le *jeu de l'Amour* chacun sait qu'il n'a pas besoin de dire à son voisin tout ce qu'il y a de mélodieux dans cette voix, de grâce et d'enjouement, dans cet abandon, dans ces yeux si vifs, dans cette

physionomie si mobile, si variée et toujours si expressive. On attend avec patience que Valérie suive, l'entr'acte ne paraît pas long, parceque toutes les imaginations sont occupées, et qu'en ce moment tout le monde se complait dans ses souvenirs.

La toile se lève, et l'héroïne de la soirée est saluée de nouveau par les acclamations de toute la salle. Quelle est différente de ce qu'elle était il y a un instant, que la figure de Valérie est belle d'une douce mélancolie! elle est si malheureuse et si bonne, si résignée; toutes ses émotions sont profondes comme celles d'une âme aimante que le malheur a rendue plus tendre encore. Avec quel feu elle prend les intérêts de Henri auprès de celle qu'il aime sans oser lui en faire l'aveu. Mais que sa voix est déchirante, quand elle retrouve auprès d'elle cet amant dont la longue absence l'avait plongée dans la douleur. Oui, c'est bien ainsi que doit aimer Valérie aveugle et orpheline; pour éprouver de pareilles sensations, je veux bien ne pas voir tout ce que le sujet a d'in vraisemblable et de quintessencié. S'il règne dans tout ce rôle, un mélange de métaphysique vague et de sensibilité maniérée, si les idées sont souvent fausses, les situations presque constamment inadmissibles, tout cela disparaît devant l'étonnante vérité du jeu de Mlle. MARS; le charme opère, on pleure et on admire. Dans la scène où Valérie vient de recouvrer la vue, où elle savoure avec tant de délices des sensations qui lui étaient restées inconnues, dans celle où ses yeux reconnaissent les traits d'un amant qu'ils ignoraient encore, on se dit toujours qu'il y a là quelque chose de forcé qui n'est pas la nature, mais dès que l'imagination consent à de pareilles situations, on sent aussi qu'il y a dans le jeu de Mlle. MARS une vérité relative, si je puis exprimer ainsi, qui fait oublier tout le reste. Toutes ces choses qui se passent là ne sont pas vraisemblables, pas possibles même, mais si elles l'étaient, si je puis aller jusqu'à les admettre, c'est ainsi que j'imagine qu'elles doivent se passer. Mlle. MARS a été rappelée à grands cris après la pièce; l'impression qu'elle a faite était profonde. J'ignore si c'est pour avoir été long-tems privé de son talent, mais il me semble que jamais elle n'a joué avec plus d'entraînement et de véritable inspiration; tout est vrai chez elle; tout naît de l'inspiration du moment; je mais de ces beautés de tradition, de ces inflexions de voix convenues; on retrouve toujours en elle le grand but des arts, exprimer avec force ce qu'on sent avec force; nulle part on n'aperçoit tous les petits moyens qui peuvent mener à cette fin. On ne peut plus louer Mlle. MARS, les expressions de l'enthousiasme le plus exalté et en même tems le plus juste ne sont plus que des lieux communs pour elle; mais si tous les prestiges d'un son de voix délicieux, d'une figure ravissante, de la plus piquante physionomie, d'une intelligence et d'une sensibilité exquise, de ce je ne sais quoi de grâce et de volupté qui se répand sur toutes ses paroles et qui l'anime tout entière, si, tous ces charmes réunis ne forment pas le *beau idéal*, il faut renoncer à le rencontrer jamais. C'est en sortant de là qu'on a éprouvé toute la puissance des arts, et qu'on est tenté de dire comme Jean-Jacques après l'opéra d'*Orphée*: puisqu'on peut avoir un si grand plaisir pendant quelques heures, je conçois que la vie peut être bonne à quelque chose.

LOGOGRIPE.

Je mesure du tems la course journalière,  
Et mon chef abatta, je suis une rivière.

— Le mot du dernier logogripe est *Miné*, où l'on trouve *main, iman, ami, mai.*

Aujourd'hui mercredi, 9 juin, pour la 3e. et dernière représentation de Mlle. MARS, *Misanthropie et Repentir*, drame en 5 actes, du Théâtre français. — Mlle. MARS remplira le rôle de *Eulalie*; cette pièce sera suivie de *la Jeune Femme colère*, comédie en un acte. — Mlle. MARS remplira le rôle de *Rose*.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Des 5 et 7 juin.

Naissances : 2 garçons, 6 filles.

Décès : 4 garçons, 4 filles, 1 homme; savoir :

Pierre-Antoine-Nicolas Mallendorff, âgé de 20 ans, fourrier à la 11e division en garnison en cette ville, célibataire.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignante. Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume. Le prix des annonces est de deux sous par ligne.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire Marché au Bois; à Maëstricht chez Mde. veuve Lefebvre-Renard, libraire; et chez les directeurs de postes.